

apprenait la propagande faite dans les cafés et les lieux publics ¹, et aussi lorsqu'ils étaient renseignés sur l'acquit facile et régulier de la cotisation demandée aux membres de l'*Internationale*, à raison de sa faible somme « 1 franc 25 ». Les recherches des commissaires de police se portaient sur la découverte des cartes qui étaient remises aux sociétaires ayant payé leurs cotisations. Les préfets de l'Ain et du Rhône surveillaient les limites de leurs départements, à raison du concours que l'étranger eut pu donner à l'association naissante. La fréquence des relations entre Lyon socialiste et Genève et Lausanne où avaient eu lieu et où se tenaient encore des congrès ouvriers, inquiétait fort l'administration ².

Le ministre de l'intérieur ému, en 1865, au lendemain du premier congrès de l'*Internationale* en Belgique, interrogea le préfet du Rhône sur les « agissements des socialistes ou des républicains lyonnais susceptibles d'être affiliés à l'*Association internationale des Travailleurs* ».

Il lui demandait quel était le programme qu'ils répandaient.

Or, en 1864, déjà, les mêmes idées étaient contenues dans le manifeste que, quatre ou cinq ans plus tard, Albert Richard commentait encore dans les réunions publiques si mouvementées dont nous parlerons plus loin.

Ils déclaraient à peu près tous les mêmes principes, à savoir que, comme toutes les sociétés qui naîtraient de l'*Internationale* ou verraient le jour à cause d'elle, tous les individus y adhérant reconnaîtraient « pour base de leur conduite envers tous les hommes : la Vérité, la Justice, la Morale, sans distinction de couleur, de croyance ou de nationalité ».

Ils ajoutaient qu'ils considéraient comme un devoir de réclamer, non seulement pour eux, les droits de l'homme et du citoyen, mais pour quiconque accomplit ses devoirs : « Pas de droits sans devoirs — écrit un des rédacteurs d'un manifeste — pas de devoirs sans droits ».

Et le préfet ajoutait, dans sa réponse au ministre de l'intérieur : « C'est dans cet esprit qu'ils ont rédigé le règlement provisoire de l'*Association internationale* ».

Le nombre sembla s'accroître des membres de l'association dès 1866. On dit que Schettel, bien qu'il ne fut pas très sympathique à tous les adhérents, surtout après les démêlés que l'on sait avec Londres, accuse le nombre de 1.600 adhérents. Mais on s'aperçoit que ces chiffres sont faux et truqués. Lorsque la dissolution du comité de

1. Lettre du Préfet-Maire au Ministre de l'Intérieur : « Le service de la police politique m'informe que tous les samedis la série la plus importante de la société internationale se réunit chez un M. Besson, cafetier aux Brotteaux. Cette réunion serait composée de plus de 30 individus et on y remarquerait des hommes très ardents tels que Sieux, menuisier ; Chazay (Claude), tulliste ; Blanc, Deslin, Contrepoids, Girodon, et plusieurs autres que l'on n'a pu encore me désigner.

« On y lit les journaux de l'opposition, on les commente et on ne ménage pas au gouvernement les critiques les plus violentes et les plus amères ».

2. Lettre du Préfet de l'Ain au Sénateur du Rhône : « Les sections lyonnaises de l'*Association Internationale des Travailleurs* viennent d'adresser aux autres sections de cette association et notamment aux sections suisses, un long manifeste signé Albert, Richard, Chanoz, L. Palix, Blanc, A. Schettel, Seux, Gindroz, Charovay, Chana, Derandy, Boublé, Baudrand, Chardonny, Ch. Monier, Bevillard, Chasset, H. Richard, Dupuis et Perrel » (15 mars 1867). (*Arch. municip. de Lyon, série I²*).